

MARS 2022

PROFIL DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Technologues en physiothérapie du Québec

Adopté par le conseil d'administration de l'OPPQ le 18 mars 2022



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	3
Introduction.....	4
Objectifs	4
Processus de validation	4
Structure	5
Fondements du profil.....	5
Définitions des termes clés.....	5
Énoncé de l'entrée à la pratique	6
Domaines de pratique du technologue en physiothérapie.....	7
Expertise en physiothérapie.....	8
Communication.....	10
Collaboration.....	11
Gestion	12
Leadership	13
Érudition	14
Professionnalisme.....	15
Glossaire.....	16
Références	17

REMERCIEMENTS

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec tient à remercier le Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP) de lui avoir permis d'utiliser le document *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* (2017), dont il s'est largement inspiré dans l'élaboration du présent *Profil des compétences essentielles des technologues en physiothérapie au Québec*.

Le processus de validation a été assuré par MM. Jean-Pierre Dumas, pht, Ph. D., et François Cabana, pht, M. Sc. Dans le cadre de leurs travaux, un groupe de physiothérapeutes et un groupe de technologues en physiothérapie ont été consultés :

- **Physiothérapeutes** : Simon Jolin, Nicolas Lareau-Trudel, France Rochette, Sylvain Trudel.
- **Technologues en physiothérapie** : Geneviève Beaudoin, Geneviève Boilard, Maryse Filion, Anthony Labonté.

INTRODUCTION

Le présent profil décrit les sept domaines de pratique des technologues en physiothérapie (T. phys), soit l'expertise en physiothérapie, la communication, la collaboration, la gestion, le leadership, l'érudition et le professionnalisme.

L'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* (94m) détermine les conditions que le technologue en physiothérapie doit respecter pour prendre en charge un client en physiothérapie.

Le technologue en physiothérapie exerce ses activités professionnelles à des fins de traitement et de maintien de la mobilité, de la santé et du bien-être des Québécois. Il intervient aussi dans le cadre d'activités de prévention ou de promotion de la santé.

À l'intérieur de sa profession, il adopte une approche collaborative et intradisciplinaire pour fournir des services efficaces et professionnels, centrés sur les besoins des clients et fondés sur une pratique factuelle afin de répondre de façon optimale aux besoins physiothérapeutiques du client.

OBJECTIFS

Le *Profil des compétences des technologues en physiothérapie du Québec* est un document fondamental qui décrit les compétences essentielles d'un technologue en physiothérapie au Québec ainsi que les jalons de compétences attendues au niveau d'entrée à la pratique. Le niveau « entrée à la pratique » est particulièrement significatif, car il représente le moment où les apprenants deviennent cliniciens. Les compétences essentielles et les jalons de compétence d'entrée à la pratique servent de guide dans certains domaines, notamment pour éclairer le contenu du cursus.

Dans le contexte actuel, le *Profil des compétences essentielles des technologues en physiothérapie du Québec* peut servir d'outil de référence commun, d'aide à la prise de décision pour certains comités (admission, inspection, etc.) ou de ressource pour distinguer les deux groupes de professionnels à l'intérieur du même ordre.

PROCESSUS DE VALIDATION

Le processus de validation externe du *Profil des compétences essentielles des technologues en physiothérapie* a été effectué en quatre étapes :

- Établissement de principes directeurs pour la validation d'un référentiel.
- Analyse des documents centraux au développement de compétences et à la pratique du technologue en physiothérapie.
- Constitution des groupes témoins et méthodologie.
- Établissement de propositions pour le *Profil des compétences essentielles des technologues en physiothérapie du Québec*.

STRUCTURE

Un cadre fondé sur les rôles, issu du *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada* (2009), sert de principe organisationnel. Les compétences essentielles et les jalons donnant accès à la profession sont établis selon sept domaines de pratique de la physiothérapie, c'est-à-dire :

1. Expertise en physiothérapie
2. Communication
3. Collaboration
4. Gestion
5. Leadership
6. Érudition
7. Professionnalisme

FONDEMENTS DU PROFIL

Les prémisses du présent profil sont :

1. Le plein exercice dans les sept domaines de pratique du technologue en physiothérapie.
2. Les soins centrés sur les besoins du client et pour lesquels un consentement libre et éclairé a été obtenu.
3. Le modèle de pratique fondé sur les données probantes.
4. La sécurité du client.

DÉFINITIONS DES TERMES CLÉS

Compétence essentielle : Une compétence essentielle est une capacité exigée des professionnels de la physiothérapie. Il s'agit d'un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes mesurables qui sont nécessaires au professionnel de la physiothérapie au cours de sa carrière.

Jalon : Un jalon est une capacité attendue d'un professionnel de la physiothérapie à une étape précise de sa carrière. Il est lié à une compétence essentielle.

Accès à la profession : L'accès à la profession est le moment suivant la fin des études et de l'évaluation (moment de l'autorisation d'exercer comme professionnel de la physiothérapie).

Jalon de compétence pour l'entrée à la pratique : Ces jalons représentent la capacité attendue d'un professionnel de la physiothérapie qui accède à la pratique. Il est lié à une compétence essentielle.

Maîtrise : La maîtrise est le niveau de rendement associé aux jalons à un moment précis de la carrière.

Maîtrise d'entrée à la pratique : Correspond au niveau de rendement attendu associé aux jalons d'entrée à la profession.

ÉNONCÉ DE L'ENTRÉE À LA PRATIQUE

Les technologues en physiothérapie ayant atteint le niveau d'entrée à la pratique ont la capacité et la responsabilité d'utiliser leur vaste base de connaissances pour éclairer leur pratique. Ils travaillent d'une manière autonome, sécuritaire et organisée et prennent des décisions cliniques éclairées.

Autonomie : Ils connaissent le champ de pratique de la physiothérapie et travaillent dans ses limites. À juste titre, ils demandent conseil lorsqu'ils rencontrent des situations dépassant leurs capacités.

Sécurité : Ils connaissent les normes et les règlements visant leur environnement de pratique et s'y conforment systématiquement. Ils comprennent les risques, les avertissements, les contre-indications et les pratiques exemplaires concernant les états rencontrés dans la pratique de la physiothérapie.

Organisation : Ils pratiquent de manière organisée, mais ils ont besoin de plus de temps qu'un technologue en physiothérapie d'expérience pour exécuter des tâches.

Décisions cliniques : Les décisions cliniques reposent grandement sur les connaissances et les habiletés acquises dans le cadre d'études théoriques et cliniques, plutôt que sur l'expérience pratique. Elles font appel à une approche de raisonnement clinique qui peut demander plus de temps et d'effort que chez un technologue en physiothérapie d'expérience.

DOMAINES DE PRATIQUE DU TECHNOLOGUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Expertise — À titre de professionnels de la mobilité et du fonctionnement, les technologues en physiothérapie font appel à un raisonnement clinique qui intègre des connaissances, des habiletés et des attitudes afin d'offrir des soins de qualité et d'améliorer la santé et le bien-être de leurs clients. Leur niveau de responsabilité auprès du client varie en fonction des catégories d'atteintes prévues à la réglementation en vigueur pour la prise en charge de leur clientèle.

Les technologues en physiothérapie réalisent également des activités d'information, de promotion ou de prévention de la santé (tiré de l'article 39.4 du *Code des professions*).

Communication — À titre de communicateurs, les technologues en physiothérapie appliquent des stratégies efficaces pour échanger de l'information et améliorer leurs relations thérapeutiques et professionnelles.

Collaboration — À titre de collaborateurs, les technologues en physiothérapie travaillent efficacement avec les autres professionnels afin d'offrir des soins intra- et interprofessionnels.

Gestion — À titre de gestionnaires, les technologues en physiothérapie gèrent le temps, les ressources, les priorités et démontrent une capacité d'autogestion afin d'offrir des services sécuritaires, efficaces et durables.

Leadership — À titre de leaders, les technologues en physiothérapie envisagent et défendent un système de santé qui améliore le bien-être de la société.

Érudition — À titre d'érudits, les technologues en physiothérapie s'engagent à atteindre l'excellence dans la pratique grâce à l'apprentissage, à la formation des autres, à l'évaluation des preuves et aux contributions à l'érudition.

Professionalisme — À titre de professionnels autonomes et autorégularisés, les technologues en physiothérapie s'engagent à travailler dans l'intérêt supérieur des clients et de la société, et à respecter et à maintenir un comportement exemplaire.

EXPERTISE EN PHYSIOTHÉRAPIE

À titre de professionnels de la mobilité et du fonctionnement, les technologues en physiothérapie font appel à un raisonnement clinique qui intègre des connaissances, des habiletés et des attitudes afin d'offrir des soins de qualité et d'améliorer la santé et le bien-être de leurs clients.

Les technologues en physiothérapie utilisent leurs compétences d'expert lors d'activités de promotion de la santé et de prévention. Leur niveau de responsabilité varie en fonction des catégories d'atteintes prévues à la réglementation en vigueur pour la prise en charge de la clientèle. Dans ce contexte, ceux-ci travaillent fréquemment en collaboration étroite avec le physiothérapeute (intradisciplinarité) ou avec le référent (interdisciplinarité).

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
1.1 Obtenir les préalables et les informations supplémentaires nécessaires à son intervention lorsque requis.	<p>1.1.1 Effectuer les démarches permettant d'obtenir les préalables nécessaires à son activité professionnelle.</p> <p>1.1.2 Déterminer son niveau de responsabilité en identifiant la catégorie de l'atteinte du client.</p> <p>1.1.3 Considérer les informations contenues dans les préalables à l'activité professionnelle.</p> <p>1.1.4 Identifier, selon la catégorie d'atteinte, la nature des informations supplémentaires à obtenir, s'il y a lieu.</p>
1.2 Adopter une approche centrée sur le client.	<p>1.2.1 Agir d'une manière qui respecte le caractère unique, la diversité et l'autonomie du client et qui est dans son intérêt supérieur.</p> <p>1.2.2 Fournir l'information pertinente au client durant les soins.</p> <p>1.2.3 Impliquer activement le client dans le processus décisionnel.</p> <p>1.2.4 Habilitier le client à s'engager dans ses soins de santé.</p> <p>1.2.5 Établir et maintenir un rapport de confiance avec le client.</p> <p>1.2.6 S'assurer que le client donne un consentement éclairé et continu.</p>
1.3 Assurer la sécurité physique et émotionnelle du client.	<p>1.3.1 Identifier les précautions, les contre-indications et les risques propres au client.</p> <p>1.3.2 Adopter des techniques de manœuvres physiques sécuritaires pour le client.</p> <p>1.3.3 Appliquer des méthodes de collecte de données et d'intervention de manière à assurer la sécurité et le confort du client.</p> <p>1.3.4 Surveiller l'état physique et émotionnel du client durant les soins et réagir en conséquence.</p> <p>1.3.5 Identifier les incidents évités de justesse et les événements indésirables et y réagir.</p>

<p>1.4 Effectuer une collecte de données afin de documenter les déficiences en lien avec le motif de référence.</p>	<p>1.4.1 Interroger le client pour obtenir des renseignements pertinents sur son état de santé ainsi que sur les facteurs personnels et environnementaux.</p> <p>1.4.2 Déterminer les attentes du client et leur pertinence par rapport à la physiothérapie.</p> <p>1.4.3 Obtenir des renseignements pertinents sur l'état du client auprès d'autres sources.</p> <p>1.4.4 Identifier les comorbidités qui ont un impact sur l'approche de la collecte de données évaluative.</p> <p>1.4.5 Identifier les problèmes de santé urgents qui nécessitent une attention immédiate et prendre les mesures appropriées.</p> <p>1.4.6 Identifier les problèmes de santé non urgents qui pourraient bénéficier d'un aiguillage vers d'autres services et en informer le client.</p> <p>1.4.7 En fonction de la catégorie d'atteinte, choisir et exécuter les tests et les outils de mesures appropriés en fonction du motif de référence.</p>
<p>1.5 Analyser ou participer à l'analyse des résultats de la collecte de données.</p>	<p>En fonction de la catégorie d'atteinte :</p> <p>1.5.1 Interpréter les résultats de la collecte de données et les autres données pertinentes.</p> <p>1.5.2 Identifier les déficiences au niveau des fonctions organiques et des structures anatomiques, les limitations d'activités et les restrictions de participation du client.</p> <p>1.5.3 Déterminer une liste de problèmes ou contribuer à l'élaboration de la liste de problèmes selon la catégorie d'atteinte.</p> <p>1.5.4 Déterminer si la physiothérapie est toujours indiquée.</p> <p>1.5.5 Élaborer un pronostic.</p> <p>1.5.6 Déterminer si une réévaluation du référent ou une référence à un autre professionnel de la santé serait indiquée.</p>
<p>1.6 Élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan d'intervention</p>	<p>En fonction de la catégorie d'atteinte :</p> <p>1.6.1 Établir ou contribuer à établir les objectifs de traitement en physiothérapie.</p> <p>1.6.2 Déterminer un plan d'intervention ou contribuer à l'élaboration d'un plan d'intervention selon la catégorie d'atteinte.</p> <p>1.6.3 Mettre en œuvre les interventions planifiées.</p> <p>1.6.4 Aider le client à développer des habiletés d'autogestion.</p> <p>1.6.5 Surveiller l'état du client durant les interventions et réagir en conséquence.</p> <p>1.6.6 Réévaluer l'état et les besoins du client, lorsque pertinent.</p> <p>1.6.7 Modifier le plan d'intervention, lorsque pertinent, et en fonction de la catégorie d'atteinte.</p>
<p>1.7 Compléter ou transférer les soins.</p>	<p>1.7.1 Évaluer l'efficacité de l'intervention et l'atteinte des objectifs du client.</p> <p>1.7.2 Élaborer un plan de congé ou un plan de transition des soins.</p> <p>1.7.3 Préparer le client au congé ou à la transition des soins.</p> <p>1.7.4 Veiller à l'échange efficace de l'information au cours de la transition.</p>
<p>1.8 Planifier, mettre en œuvre et évaluer les interventions de groupe en physiothérapie.</p>	<p>1.8.1 Déterminer les possibilités de programme de physiothérapie de groupe.</p> <p>1.8.2 Établir les buts du programme et élaborer un plan.</p> <p>1.8.3 Mettre en œuvre le plan du programme.</p> <p>1.8.4 Évaluer l'efficacité du programme.</p>

COMMUNICATION

À titre de communicateurs, les technologues en physiothérapie appliquent des stratégies efficaces pour échanger de l'information et améliorer leurs relations thérapeutiques et professionnelles.

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
2.1 Utiliser la communication orale et non verbale efficacement.	<p>2.1.1 Parler clairement et de manière concise.</p> <p>2.1.2 Faire preuve d'écoute active afin de gagner la confiance et de favoriser l'échange d'information.</p> <p>2.1.3 Utiliser le langage corporel et y répondre adéquatement.</p> <p>2.1.4 Donner et recevoir de la rétroaction de manière constructive.</p>
2.2 Utiliser la communication écrite efficacement.	<p>2.2.1 Écrire clairement, de manière concise et organisée.</p> <p>2.2.2 S'assurer que les communications écrites sont lisibles et respectent les normes linguistiques usuelles.</p> <p>2.2.3 Préparer des dossiers de santé et autres documents complets, précis et adaptés aux objectifs de communication.</p>
2.3 Adapter l'approche de communication au contexte.	<p>2.3.1 Adapter la stratégie de communication à l'objectif et au lieu.</p> <p>2.3.2 Utiliser la terminologie appropriée.</p> <p>2.3.3 Adapter la communication au niveau de compréhension de l'interlocuteur.</p> <p>2.3.4 S'assurer que la communication se réalise au moment opportun.</p> <p>2.3.5 Communiquer l'information avec empathie et respect.</p> <p>2.3.6 S'assurer d'obtenir le consentement éclairé du client ou de son représentant légal avant de transmettre de l'information à une tierce personne.</p>
2.4 Utiliser les outils et les technologies de l'information et de la communication de manière efficace.	<p>2.4.1 Utiliser les technologies électroniques de manière adéquate et responsable.</p> <p>2.4.2 Utiliser des images, des vidéos et d'autres médias pour améliorer la communication.</p> <p>2.4.3 Employer des appareils d'assistance et de suppléance pour améliorer la communication.</p>

COLLABORATION

À titre de collaborateurs, les technologues en physiothérapie travaillent efficacement afin d'offrir des soins intra et interprofessionnels.

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
3.1 Promouvoir une approche intégrée des services aux clients.	<p>3.1.1 Identifier les situations liées à la pratique qui peuvent bénéficier des soins en collaboration.</p> <p>3.1.2 Mobiliser le client comme membre de l'équipe.</p>
3.2 Faciliter les collaborations.	<p>3.2.1 Reconnaître et respecter les rôles des autres.</p> <p>3.2.2 Partager l'information au sujet du rôle spécifique et des connaissances distinctives entre les technologues en physiothérapie et les physiothérapeutes (intradisciplinarité).</p> <p>3.2.3 Négocier les rôles et les responsabilités partagées et qui se chevauchent.</p> <p>3.2.4 Maintenir des relations de travail mutuellement bénéfiques.</p> <p>3.2.5 Interagir avec les autres de manière à promouvoir l'inclusion.</p> <p>3.2.6 Impliquer une tierce personne à la prestation d'activités, lorsqu'approprié.</p>
3.3 Contribuer à un travail d'équipe efficace.	<p>3.3.1 Respecter les principes reconnus du travail d'équipe.</p> <p>3.3.2 Participer à un leadership partagé.</p> <p>3.3.3 Échanger les renseignements pertinents avec l'équipe.</p> <p>3.3.4 Participer à la prise de décision partagée et collaborative et être respectueux de la collaboration de tous.</p> <p>3.3.5 Participer à l'évaluation et aux initiatives d'amélioration de l'équipe.</p>
3.4 Contribuer à la résolution des conflits.	<p>3.4.1 Reconnaître les conflits réels ou possibles et réagir de manière constructive.</p> <p>3.4.2 Appliquer les principes de résolution de conflit de manière structurée.</p>

GESTION

À titre de gestionnaires, les technologues en physiothérapie gèrent le temps, les ressources, les priorités et démontrent une capacité d'autogestion afin d'offrir des services sécuritaires, efficaces et durables.

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
4.1 Soutenir l'excellence organisationnelle.	<p>4.1.1 Appuyer la mission et la vision organisationnelles.</p> <p>4.1.2 Se conformer aux politiques, procédures et directives organisationnelles.</p> <p>4.1.3 Combler les écarts entre les attentes de l'employeur et les normes professionnelles.</p> <p>4.1.4 Adopter des pratiques organisationnelles adéquates.</p>
4.2 Utiliser les ressources de manière efficace et efficiente.	<p>4.2.1 Fournir des services en tenant compte des besoins du client et des ressources disponibles.</p> <p>4.2.2 Être concerné par les problèmes liés aux listes d'attente, à la charge de travail et à l'accès aux services.</p> <p>4.2.3 Gérer son temps efficacement.</p> <p>4.2.4 Régler les problèmes liés à la disponibilité de l'équipement et des fournitures.</p>
4.3 Maintenir un milieu de pratique sécuritaire.	<p>4.3.1 Identifier les risques et atténuer les dangers en milieu de travail.</p> <p>4.3.2 Maintenir un environnement de travail propre, organisé et accessible.</p> <p>4.3.3 Adhérer à des pratiques sécuritaires sur le plan individuel, de l'équipe et/ou organisationnel.</p> <p>4.3.4 Utiliser des pratiques exemplaires relativement au contrôle des infections.</p> <p>4.3.5 Adapter l'environnement de travail pour améliorer la sécurité émotionnelle.</p> <p>4.3.6 Veiller au nettoyage et à l'entretien régulier de l'équipement.</p>
4.4 Entreprendre des activités d'amélioration de la qualité.	<p>4.4.1 Participer aux initiatives organisationnelles d'amélioration de la qualité.</p>
4.5 Gérer l'information sur la pratique de manière sécuritaire et efficace.	<p>4.5.1 Tenir des dossiers exhaustifs, exacts et opportuns sur les clients et la gestion de la pratique.</p> <p>4.5.2 Gérer les dossiers de santé et d'autres renseignements en formats papier et électronique.</p> <p>4.5.3 Veiller à la conservation, au stockage, au transfert et à la destruction sécuritaires des documents.</p> <p>4.5.4 Maintenir la confidentialité des dossiers et des données, avec un accès approprié.</p>

LEADERSHIP

À titre de leaders, les technologues en physiothérapie envisagent et défendent un système de santé qui améliore le bien-être de la société.

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
5.1 Défendre les besoins des clients et de la collectivité en matière de santé.	<p>5.1.1 Défendre une meilleure accessibilité et un accès soutenu aux services de physiothérapie et aux autres services dans le réseau de la santé.</p> <p>5.1.2 Encourager les clients à trouver des solutions pour répondre à leurs besoins de santé.</p> <p>5.1.3 Promouvoir une culture centrée sur le client.</p>
5.2 Promouvoir l'innovation des soins de santé.	<p>5.2.1 Se tenir au fait des nouvelles technologies et soutenir leurs utilisations pour améliorer les services de physiothérapie.</p> <p>5.2.2 Encourager de nouvelles approches pour améliorer les soins aux clients.</p> <p>5.2.3 Promouvoir des solutions aux défis rencontrés dans le cadre de la pratique de la physiothérapie.</p>
5.3 Contribuer à l'avancement de la profession de technologue en physiothérapie.	<p>5.3.1 Promouvoir la valeur de la physiothérapie pour la santé des clients.</p> <p>5.3.2 Participer à des activités pour soutenir l'avancement de la profession de technologue en physiothérapie.</p> <p>5.3.3 Contribuer aux activités de leadership en milieu de travail.</p>

ÉRUDITION

À titre d'érudits, les technologues en physiothérapie s'engagent à atteindre l'excellence dans la pratique grâce à l'apprentissage, à la formation des autres, à l'évaluation des preuves et aux contributions à l'érudition.

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
6.1 Adopter une approche fondée sur les données probantes dans la pratique.	6.1.1 Intégrer les meilleures preuves disponibles à la prise de décisions cliniques. 6.1.2 Intégrer le contexte du client à la prise de décisions cliniques. 6.1.3 Intégrer les connaissances et l'expérience personnelle à la prise de décisions cliniques. 6.1.4 Prendre des décisions en fonction d'un cadre de raisonnement clinique établi. 6.1.5 Adopter une approche structurée pour évaluer l'efficacité des décisions.
6.2 Intégrer l'autoréflexion et la rétroaction externe afin d'améliorer la pratique personnelle.	6.2.1 Solliciter la rétroaction des autres relativement au rendement et au comportement personnels. 6.2.2 Comparer son rendement et son comportement personnel aux attentes professionnelles et organisationnelles. 6.2.3 Identifier les besoins d'apprentissage à partir d'une approche réflexive et de rétroaction externe. 6.2.4 Élaborer et mettre en place un plan pour répondre à ses besoins d'apprentissage.
6.3 Se tenir au fait des nouveautés dans le domaine de pratique.	6.3.1 Accéder aux informations récentes concernant le domaine de pratique. 6.3.2 Déterminer le potentiel d'applicabilité des informations émergentes à la pratique personnelle.
6.4 Contribuer à l'apprentissage des autres.	6.4.1 Déterminer les besoins d'apprentissage des autres en matière de physiothérapie. 6.4.2 Donner de la formation aux pairs et aux autres prestataires de soins de santé. 6.4.3 Contribuer à la formation clinique des étudiants. 6.4.4 Évaluer l'efficacité des activités d'apprentissage offertes aux autres.

PROFESSIONNALISME

À titre de professionnels autonomes et autorégularisés, les technologues en physiothérapie s'engagent à travailler dans l'intérêt des clients et de la société, et à respecter et maintenir un comportement exemplaire.

Compétences essentielles	Jalons d'entrée à la pratique
7.1 Respecter les exigences juridiques et réglementaires.	<p>7.1.1 Se conformer aux lois fédérales et provinciales/territoriales applicables.</p> <p>7.1.2 Se conformer aux exigences réglementaires.</p> <p>7.1.3 Respecter la confidentialité et la vie privée, s'il y a lieu.</p>
7.2 Se comporter de manière éthique.	<p>7.2.1 Appliquer un cadre éthique pour guider la prise de décisions.</p> <p>7.2.2 Régler les conflits d'intérêts réels, potentiels ou perçus.</p> <p>7.2.3 Promouvoir les services de manière éthique.</p>
7.3 Assumer sa responsabilité sociale comme professionnel de la santé.	<p>7.3.1 Se tenir au fait des enjeux et des avancements touchant le système de santé à l'échelle locale, nationale et mondiale.</p> <p>7.3.2 Montrer sa connaissance des déterminants sociaux de la santé et des nouvelles tendances qui peuvent avoir une incidence sur la pratique de la physiothérapie.</p>
7.4 Agir avec intégrité professionnelle.	<p>7.4.1 Se comporter avec honnêteté et respect envers les autres.</p> <p>7.4.2 Se comporter d'une manière qui valorise la diversité.</p> <p>7.4.3 Travailler dans les limites du champ de pratique de la physiothérapie et de son niveau de compétence personnelle.</p> <p>7.4.4 Accepter la responsabilité de ses décisions et actions.</p> <p>7.4.5 Adopter une conduite professionnelle.</p> <p>7.4.6 Maintenir des limites professionnelles.</p> <p>7.4.7 Répondre de manière constructive aux changements touchant le milieu de travail.</p>
7.5 Maintenir son bien-être personnel en accord avec les besoins de la pratique.	<p>7.5.1 Équilibrer sa vie personnelle et professionnelle.</p> <p>7.5.2 Tenir compte des facteurs physiques, émotionnels et psychologiques qui nuisent au rendement en milieu de travail.</p>

GLOSSAIRE

Appareils d'assistance et de suppléance à la communication : Les appareils d'assistance et de suppléance à la communication comprennent des méthodes et des technologies de communication utilisées pour compléter ou remplacer la parole ou l'écriture pour les personnes ayant de la difficulté à produire ou à comprendre le langage parlé ou écrit.

Catégorie d'atteinte : Réfère aux atteintes ou problèmes de santé prévus à l'article 4 du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m).

Client : Un client est un bénéficiaire de services de physiothérapie ; ce peut être un individu, une famille, un groupe, une organisation, une collectivité ou une population. Un client individuel peut aussi être appelé patient. Dans certaines circonstances, un client peut être représenté par son mandataire ou son tuteur.

Collecte de données évaluatives : De manière générale, une évaluation initiale ou une collecte de données évaluatives contient la description de l'histoire du client ainsi que la collecte de données subjectives et objectives, l'analyse des données recueillies et le plan de traitement (HSOAP).

Diagnostic en physiothérapie : Conclusion portant sur la fonction physique et basée sur une évaluation subjective et objective ainsi que sur l'analyse d'un physiothérapeute, lesquelles visent à rechercher la cause ou la nature de l'état ou du problème d'un client.

Gestion des connaissances : La gestion des connaissances (aussi appelée transfert des connaissances) est un processus dynamique et itératif qui comprend la synthèse, la diffusion, l'échange et l'application éthique des connaissances afin d'améliorer la santé des Québécois, de fournir des services et des produits de santé plus efficaces, et d'améliorer le système de santé.

Leadership partagé : Le leadership partagé est un processus par lequel des équipes de soins de santé appuient le choix d'un leader ou chef selon le contexte existant. Le leadership partagé est aussi appelé leadership collaboratif.

Normes de pratique : Toute attente (ou ensemble d'attentes) reflétant un accord général, par les membres et les administrateurs d'un ordre professionnel reconnu, sur une pratique compétente. Il peut s'agir de normes officiellement documentées et approuvées ou de pratiques usuelles et coutumières.

Personnel offrant des services de physiothérapie : Le personnel offrant des services de physiothérapie comprend le personnel de soutien, les assistants, les bénévoles et d'autres professionnels de la santé, qui peuvent fournir des services de physiothérapie sous la direction et la supervision d'un professionnel de la physiothérapie.

Pratique de la physiothérapie : La pratique de la physiothérapie désigne tous les aspects du travail exécuté par un professionnel de la physiothérapie afin de fournir ou de soutenir des services de physiothérapie. Cela comprend les activités professionnelles, la recherche, l'acquisition et la gestion des ressources physiques appliquées à la prestation des services de physiothérapie, ainsi que les activités commerciales lorsqu'un professionnel de la physiothérapie exploite une entreprise qui fournit des services de physiothérapie.

Pratiques organisationnelles : Les pratiques organisationnelles comprennent les activités relatives à la gestion des ressources humaines, à la gestion financière, à la tenue des dossiers et à la présentation de rapports, à la publicité, à la perception des droits et à la facturation.

Programme : Un programme est une approche structurée de la prestation de services à plusieurs clients, par exemple la prestation de séances de groupe, les initiatives de santé communautaire ou une campagne de santé publique.

Programme de physiothérapie : Le programme de physiothérapie désigne une approche d'intervention commune offerte à un groupe de clients, notamment des séances d'exercices, des séances de formation, etc. L'intervention peut viser des clients individuellement ou collectivement.

Référé, référence, référent, référer : Le lecteur prendra note que ces mots sont souvent employés, dans le présent document, dans le même sens qu'en anglais, c'est-à-dire dans le sens de « diriger quelqu'un vers » ou « être redirigé par quelqu'un », bien que le *Larousse*, le *Petit Robert* et le *Grand dictionnaire terminologique* proscrivent de tels emplois, pourtant répandus dans le milieu de la santé.

RÉFÉRENCES

Cahier explicatif – Article 4 du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m). En ligne au oppq.qc.ca/document/cahier-explicatif-reglement-94m/

Foire aux questions sur *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m)*. En ligne au oppq.qc.ca/faq/reglement-94m/

Guide de rédaction simplifiée des dossiers, (OPPO, 2015). En ligne au oppq.qc.ca/document/guide-redaction-simplifiee-dossiers/

Politiques et règlements de l'OPPO. En ligne au oppq.qc.ca/membres/politiques-et-reglements/

Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada, (GCNP, 2017).
En ligne au oppq.qc.ca/wp-content/uploads/Profil-competences-essentielles-pht-1.pdf

Frank JR, Snell L, Sherbino J, Boucher A, rédacteurs. *Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins*. Ottawa, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2015.

Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m). En ligne au oppq.qc.ca/membres/politiques-et-reglements/reglement94m/

Profil des compétences essentielles des technologues en physiothérapie du Québec

Adopté par le conseil d'administration de l'OPPQ le 18 mars 2022

 physio@oppq.qc.ca

 oppq.qc.ca



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec